

COMMUNE DE PURGEROT



Compte rendu de la réunion Du Conseil Municipal Du 12 avril 2024

Présents : CONFLAND Bruno, MADIOT Christophe, CHIPAUX Christine, DUPRE Jean-Pierre, GUILLAUME Patrick, CARTERET Julien, GARRET Daniel,

Absents excusés : PINOT-ROLLET Patricia (a donné procuration à DUPRE Jean-Pierre), MULLER Denis (a donné procuration à GUILLAUME Patrick), MEUNIER Cédric (a donné procuration à GARRET Daniel), DAS NEVES EUSEBIO Vasco

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal de Purgerot, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M GARRET Daniel, doyen de séance, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 9 920.05 €

Recettes : 18 799.27 €

Report 2022 : 23 456.03 €

Solde : + 32 335.25 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 104.00 €

Recettes : 3 851.94 €

Report 2022 : 18 584.31 €

Solde : + 21 332.25 €

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal de Purgerot réuni sous la Présidence de M. Bruno CONFLAND, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu le compte administratif 2023 ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal de Purgerot, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M GARRET Daniel, doyen de séance, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 206 903.69 €

Recettes : 220 383.03 €

Report 2022 : 228 447.81 €

Solde : + 241 927.15 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 65 005.90 €

Recettes : 93 711.56 €

Report 2022 : - 25 297.47 €

RAR 2023 : - 5 300.00 €

Solde : - 1 891.81 €

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal de Purgerot réuni sous la Présidence de M. Bruno CONFLAND, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu le compte administratif 2023 ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat ci-après :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 1 891, 81 €
- Report en fonctionnement R 002 (2) : 240 035, 34 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal ses propositions pour le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **APPROUVENT** et **VOTENT** à l'unanimité le budget dont la balance se présente comme suit :

- section de **FONCTIONNEMENT** :
Dépenses : 48 386.00 €
Recettes : 48 386.00 €
- section d'**INVESTISSEMENT** :
Dépenses : 97 809.00 €
Recettes : 97 809.00 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal ses propositions pour le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **APPROUVENT** et **VOTENT** à l'unanimité le budget dont la balance se présente comme suit :

- section de **FONCTIONNEMENT** :
Dépenses : 363 886.00 €
Recettes : 363 886.00 €

- section d'**INVESTISSEMENT** :
Dépenses : 452 095.00 €
Recettes : 452 095.00 €

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.07 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.31 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.25 %

Le Maire,
Bruno CONFLAND.

